LE CONGRÈS DES U. S. A.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Elle a affirmé que les deux organisations syndicales américaines qui n'étaient pas unies sur certaines questions étaient entièrement d'accord sur ce sujet.

Le congrès s'est ensuite ajourné à aujourd'hui et c'est en fait au cours de cette deuxième séance que débutera l'activité politique et législative. On sait en effet que les travaux du congrès ne commencent qu'après la lecture du message présidentiel et la présentation du budget.

Le président Roosevelt a poursuivi hier la rédaction et la mise au point de son message au congrès, qu'il lira personnellement aujourd'hui.

Plusieurs projets de loi seront soumis aussitôt après la lecture du message présidentiel, pour une étude immédiate, notamment un projet tendant à annuler la loi Johnson. Un grand débat politique s'ouvrira certainement à ce sujet. Le sénateur Johnson, de Californie, a déclaré à plusieurs reprises qu'il s'opposera de toutes ses forces à toute modification de la loi dont il est l'auteur.

Rappelons que cette loi interdit au Gouvernement des Etats-Unis, l'ouverture de crédits aux nations n'ayant pas payé leurs dettes de guerre.

Le Comité parlementaire d'enquête sur les activités contraires aux intérêts américains a fait savoir d'autre part, par la voie de son président, le représentant Martin Piett, qu'il demanderait au congrès des crédits s'élevant à 50 millions de francs pour continuer ses travaux.

Le problème du Pacifique en tête de l'ordre du jour de la politique nippone

Tokio, 5. — Le journal « Miyako Shimbun » écrit que cette année le problème du Pacifique sera placé en tête de l'ordre du jour de la politique.

Le journal est d'avis que M. Roosevelt exigera du Congrès la livraison la plus abondante possible de matériel de guerre à l'Angleterre et à la Chine, afin de les mettre en état de poursuivre la lutte.

Le « Miyako Shimbun » ajoute que lorsqu'on connaît les considérations que le Président émet au sujet de cette aide, il ne peut être question que d'un désir de M. Roosevelt d'aider l'humanité, mais plutôt de son intention de pécher en eau trouble.

« L'Amérique devrait comprendre, poursuit le journal, qu'en pratiquant un altruisme tellement hypocrite, on se brûle très facilement les doigts. »

Le « Miyako Shimbun » attire encore l'attention sur le fait qu'il est ridicule de la part des Etats-Unis de parler d'une menace de leur ligne vitale économique, en corrélation avec l'intention japonaise de créer un espace vital panasiatique, cette prétendue ligne vitale étant éloignée de plus de 7.000 milles de l'Amérique. Pour les Etats-Unis, l'Extrême-Orient n'est qu'une ligne d'affaires, tandis que pour le Japon, il constitue une ligne vitale dans la meilleure acceptation du terme. Si la situation continue à se développer dans le même sens, le Pacifique deviendra bientôt, à cause des menées des Etats-Unis, un nouveau foyer de guerre.

M. HAWKINS représentera M. ROOSEVELT auprès de M. Churchill

Paris, 5. — Pour expliquer sa pensée et éclairer les faits politiques du jour, le président réunit périodiquement les représentants de la presse. Presque toujours on en retire quelque information utile à la vie internationale.

Hier, par exemple, M. Roosevelt déclara que M. Hawkins n'allait pas en Grande-Bretagne en qualité d'ambassadeur des U.S.A., mais comme représentant personnel du président près de M. Churchill. L'ambassadeur des U.S.A. sera nommé la semaine prochaine. Il remplacera M. Kennedy.

Un poste important pour Willkie en Amérique ?

D'après des informations de **New-York, Wendell Wilkie,** l'adversaire de **Roosevelt,** aux dernières élections présidentielles, serait nommé prochainement Président du Comité pour la Défense de l'Amérique par l'aide à l'Angleterre.

Une protestation de l'Irlande à l'Angleterre

Bruxelles, 6. — D'après le « Daily Mail », l'ambassadeur de l'Eire à Londres a fait une démarche auprès du Gouvernement britannique pour obtenir que ce dernier n'applique pas le système des navicert à l'Irlande.

On sait que ce système, destiné à contrôler les entrées et les sorties des navires dans les ports irlandais, doit entrer en vigueur le 22 janvier.

APRÈS LES BOMBARDEMENTS DE LONDRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans ce secteur d'environ quatre kilomètres carrés, les dégâts sont terribles. Des rues entières y ont été réduites en cendres et on n'en trouve pas une qui ne porte les traces de l'incendie. Les conduites de gaz, d'électricité et d'eau sont détruites ou endommagées, toutes les communications téléphoniques sont rompues ».

Des centaines d'incendies

Huit jours seulement après l'attaque, les correspondants neutres furent admis à visiter la City ruinée. Le correspondant du « Svenska Dagbladet » résume ainsi ses impressions :

« Exactement comme à Bristol et Coventry, les centaines d'incendies allumés dans la City dès le début de l'attaque, se sont confondus en un seul brasier dont nulle équipe de pompiers n'eût affronté la température mortelle. Dans le quartier d'Aldersgate, Forestreet et London Walke, ainsi qu'entre la cathédrale St-Paul et New-Gate, les rues se succèdent où seuls quelques rares édifices isolés ont échappé à la destruction totale par le feu. Souvent, les façades mêmes sont rasées mais on en trouve encore dont l'armature calcinée se dresse, dans le ciel hivernal. Derrière, c'est le chaos indescriptible de cinq ou six étages écroulés avec tout ce qu'ils portaient mobiliers, machines, ascenseurs.

» Les quartiers détruits de la City dégagent une impression de désolation plus dépressante encore que les villes de province frappées par les bombardements : les édifices qui iles ornaient étaient imposants, hauts et spacieux : leurs ruines en sont d'autant plus effroyables. N'importe quelle ville aurait été paralysée par une destruction de l'envergure de celle qui a fondu sur la City ».

Le correspondant du « Stockholm Tidningen » écrit : « Les ruines de la City fument encore, tandis que les troupes du génie se frayent, à la dynamite, un chemin à travers les rues. Le quartier entouré New-Gate a été rasé par le feu. Une promenade à travers ces lieux désolés rappelle l'impression produite par les ruines d'une ville morte ».

On ne peut évaluer l'étendue des dégâts

« Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer exactement l'étendue des dégâts ; mais on peut affirmer, sans crainte d'exagération, qu'ils se chiffreront par plusieurs millions de livres ; plus grave encore que la destruction des maisons est celle des grands entrepôts et des documents.

» La nuit de l'incendie et de la destruction de la City a laissé chez tous ceux qui la vécurent une impression si terrible qu'ils hésitent à la décrire. Une visite aux ruines permet de mesurer la portée des ravages. Des quartiers entiers devront être rebâtis de fond en comble. « Smithfield Market », le grand marché londonien, situé dans la zone bombardée, semble avoir été détruit également ; depuis quelques jours, en effet, le manque de viande se fait cruellement sentir dans la capitale ».

INCURSIONS ALLEMANDES SUR L'ANGLETERRE

Amsterdam, 6. — La radio anglaise a annoncé qu'hier soir, après la tombée de la nuit, des avions allemands avaient paru sur différentes régions de l'Angleterre. A Londres, l'alerte a été donnée plus tôt que de coutume. On ne possédait pas de détails plus précis.

Le rationnement de la viande en Grande-Bretagne

Berlin, 6. — Le ministre anglais du Ravitaillement Woolton, a trouvé une nouvelle excuse pour le nouveau rationnement de vivres notamment pour la viande. Il a dit que l'Angleterre se voyait dans l'obligation d'utiliser pour le transport de munitions à l'adresse des soldats en Lybie, un certain nombre de navires marchands qui avaient été destinés au transport de viande.

Cette explication est nouvelle et très intéressante. L'Angleterre « maîtresse des mers » n'a donc plus suffisamment de navires pour transporter et les munitions et la viande. La voilà obligée de faire des restrictions sévères et de se départager. Mais ce qui est intéressant dans la déclaration de Woolton c'est que pour le transport de la viande on employait des navires frigorifiques chose tout à fait inutile pour le transport de munitions

Ou bien les munitions anglaises sont-elles tellement sensibles à la chaleur qu'il faille les transporter en navires-frigorifiques vers la Méditerranée ? En réalité la déclaration de Woolton ne cherche qu'à tromper le peuple anglais et à lui cacher à quel point le tonnage de navires marchands a été éprouvé.

UN APPEL A LA DISCIPLINE

La collaboration indispensable de la paysannerie et du commerce

Paris, 5 — Au cours d'une réunion d'information tenue à Lyon, à l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est, M. Achard, secrétaire d'Etat au Ravitaillement, qui présidait cette manifestation, a prononcé une allocution au cours de laquelle il a dit notamment :

« Le problème du Ravitaillement se pose de la façon suivante : Adapter la production aux nécessités de la consommation ; organiser la production et constituer des stocks pour les saisons difficiles ».

M. Achard, après avoir montré que trois idées dominent actuellement le plan en vigueur en Allemagne : produire, constituer des stocks et organiser la distribution des produits, plan qui a permis à l'Allemagne de commencer la guerre avec plus d'un an de stocks de tous les produits indispensables, a dit ensuite :

« Qu'avions-nous fait pendant le même temps ? Rien. La France a entamé la guerre sans stocks, sans plan de ravitaillement, sans aucune mesure de rationnement ; c'était l'incurie totale. Il a donc fallu improviser en pleine crise, il a fallu créer de toutes pièces.

» Hâtons-nous de construire l'organisation rationnelle du ravitaillement avant que la crise ne soit au pire. La question est là, et je voudrais, a poursuivi le ministre, que les agriculteurs qui, eux, sont toujours assurés de manger, pensent aux autres, à ceux qui manquent de beaucoup de choses dans les villes, où on a commis le crime de les laisser s'entasser.

La paysannerie doit donner l'exemple

» La paysannerie doit donner l'exemple, celui d'un dévouement et d'une conception qui sont la condition de la vie de ces millions de Français. Ce qui se joue, c'est le sort de demain.

» Si le ravitaillement, la réglementation ne sont pas compris par l'agriculture, et si une collaboration étroite et cordiale n'est pas instituée, l'hiver de l'année prochaine sera infiniment plus dur que celui-ci et peut-être tragique ». Après avoir déclaré que les réglementations seront encore plus sévères, M. Achard a dit en terminant :

M. ACHARD (Ph. Archives)

« Dans ce pays où, derrière le maréchal, l'unanimité des cœurs est faite, la collaboration de la paysannerie et du commerce est en train de s'affirmer ; il faut qu'elle passe dans les faits, dans la vie même. A ce prix seul la France sera sauvée. »

L'ORDRE NOUVEAU ET LES CONDITIONS DE VIE EN EUROPE

Un article de M. Karl Méjerlé dans la « Boersen Zeitung »

Berlin, 5. — Dans son numéro de dimanche, la «Boersen Zeitung» publie un article de M. Karl Mégerlé, à propos de l'ordre nouveau et des conditions de vie en Europe.

« Le but de cet ordre nouveau européen, écrit M. Mégerlé, ne cesse d'éveiller un certain attrait, tant chez l'ami que chez l'ennemi ou le neutre. La propagande adverse s'est vue obligée d'engager son gouvernement à élaborer des plans d'une force de conviction analogue, en déclarant : bien entendu que l'ordre nouveau allemand n'était que le produit d'une puissance et d'une conquête brutales. On a déclaré que les « seigneurs allemands » voulaient asservir d'autres peuples, que les états les plus développés du Nord et de l'Ouest de l'Europe ne seraient plus à même de maintenir leurs conditions de vie, mais qu'au contraire, ils rétrograderaient au niveau des peuples moins développés. Cette idée aurait dû, avant tout, faire impression sur nos voisins de race germanique qu'on a qualifiés d'être trop matérialistes.

RELÈVEMENT AMPLE ET RAPIDE

M. Mégerlé répond à cette objection : « Toutes les réalisations de l'Allemagne nationale-socialiste sont basées sur un relèvement ample et rapide des conditions de vie de tout le peuple. Qui connaît l'Allemagne contemporaine pourra confirmer que dans le IIIme Reich la courbe des conditions de vie a fait, avant la guerre, une ascension rapide.

A coup sûr, en ce moment, le combat militaire pour l'avenir détermine le coût de la vie du peuple allemand, mais ces conditions de vie feront de rapides progrès après la guerre, lorsque les forces gigantesques de ce peuple de 90 millions d'habitants seront de nouveau au service de la paix. Et de cette capacité de rendement de l'Allemagne dans l'Europe nouvelle se dégagera naturellement dans toutes les directions un stimulant, surtout dans des pays dont les ressources économiques et l'équipement technique peuvent encore être améliorés ».

« Le relèvement des forces vitales, poursuit M. Mégerlé, ne s'effectuera nullement au détriment des conditions de vie d'autres pays très développés, et moins encore de ceux de race germanique. Le standard de vie d'une nation est avant tout le résultat d'un travail tenace et l'utilisation rationnelle des dons physiques et spirituels. Le national-socialisme ne veut enlever à personne la responsabilité de son propre rendement et encore moins ses fruits ».

L'accord commercial italo-turc n'a pas été renouvelé

Istamboul, 5. — L'accord commercial italo-turc qui cessait à la fin de l'année 1940, n'a pas été renouvelé.

Le gouvernement britannique se débat dans de graves difficultés financières

Stockholm, 5. — La radio anglaise a diffusé une revue de la situation financière de l'Angleterre. L'orateur a précisé au micro qu'il citerait des « chiffres au son inquiétant ». Puis, sans autre préambule, il a révélé que les dépenses de guerre de la Grande-Bretagne qui, à la fin de 1939, étaient de l'ordre de 30 millions de livres par semaine, se montaient à plus de 80 millions à la fin de 1940. Il s'agit en l'occurrence des seules dépenses de guerre à l'exclusion des nombreuses autres charges qui grèvent le budget.

Après l'aventure de Dunkerque, a poursuivi l'orateur, les dépenses hebdomadaires se chiffraient par 60 à 70 millions de livres.

Leur niveau monta à 85 millions pour les trois premières semaines du mois de décembre. On estime que les mois prochains accuseront une nouvelle augmentation jusqu'à concurrence de 90 millions de livres par semaine. On en arriverait ainsi à des dépenses annuelles d'environ cinq milliards de livres. Pour les neuf premiers mois de l'exercice financier inauguré au 1er avril 1939 le total des dépenses s'est élevé à 2,7 milliards. Les impôts et les emprunts n'ayant atteint qu'un volume de 1,7 milliards, le déficit d'un milliard de livres devra être couvert provisoirement au moyen d'emprunts à court terme, de crédits bancaires, etc... Les rentrées du fisc et les emprunts, calculés pour l'exercice entier, se chiffreraient par environ 2,6 milliards au lieu des quatre milliards prévus.

Très logiquement l'orateur a qualifié de « problème du déficit » les difficultés très graves où se débat le gouvernement britannique. Pour l'exercice prochain, ce déficit atteindra au moins 2,5 milliards de livres. La menace d'une inflation se précise dangereusement. Pour l'éviter, il n'est plus qu'une seule alternative : augmentation des impôts, augmentation de l'épargne. Si la limite de l'épargne volontaire devait être atteinte, il faudrait recourir inexorablement à l'épargne forcée. En même temps on imposerait de nouvelles restrictions à la consommation et aux dépenses civiles.

VŒUX au Maréchal PÉTAIN

De l'Empire français

Paris, 5. — A l'occasion du nouvel an, le chef de l'Etat a reçu un câble du général Weygand, délégué général du gouvernement en Afrique du Nord, qui est ainsi conçu :

« Au nom des populations de l'Afrique française et en mon nom personnel, je vous adresse pour la nouvelle année mes vœux respectueux. Ces vœux expriment le loyal désir des Français et des Africains de l'Empire de chercher, dans un fidèle et profond attachement au chef de la France appelé par son sacrifice à sauver une nouvelle fois la patrie, l'arme la plus sûre pour remplir leur mission et accomplir leur devoir au sein d'une communauté nationale grâce à vous régénérée.

» Ces vœux engagent nos volontés ; nous vous suivrons durant l'année qui vient comme nous vous avons suivi ces derniers mois, quels que soient les chemins que vous fixerez à nos pas, ou quelles que soient les tâches que vous exigerez de nous, fiers de penser que les liens qui unissent l'Afrique française et la France nouvelle ne sont pas seulement matériels, mais des liens volontaires aussi d'une ardente communion morale dans un même effort de redressement de la Patrie. »

Le maréchal Pétain a répondu au général Weygand :

« Je vous remercie de votre télégramme du 1er janvier, m'adressant vos vœux et ceux des populations de l'Afrique française ; je vous renouvelle à cette occasion mes remerciements ainsi que les témoignages de confiance et d'affection que je vous ai exprimés pour tous dans ma lettre du 2 janvier. »

Le maréchal a encore reçu des messages du général Dentz, haut-commissaire général en Syrie et au Liban, lui exprimant les vœux et la fidélité des populations syriennes et libanaises et du général Noguès, résident général au Maroc, apportant les souhaits de la population marocaine et l'assurance de son profond et affectueux dévouement.

DES SOUVERAINS ÉTRANGERS

Plusieurs souverains étrangers ont adressé des télégrammes de vœux au maréchal Pétain à l'occasion du nouvel an.

Le général FRANCO s'exprime ainsi : « J'envoie à Votre Excellence, à l'occasion de la nouvelle année, l'expression de mes vœux sincères pour votre santé personnelle et la prospérité de votre pays. »

Le prince régent Paul de YOUGOSLAVIE a adressé au maréchal le télégramme suivant : « Au seuil de la nouvelle année, je prie Votre Excellence d'agréer mes meilleures félicitations et mes vœux les plus sincères pour son bonheur personnel et pour la prospérité de la France. »

Le PAPE a répondu en ces termes aux vœux du maréchal Pétain : « Particulièrement touché du noble message qui nous apporte l'écho des sentiments de nos fils de France, au malheur desquels nous avons si vivement compati durant l'année écoulée, nous vous adressons à notre tour nos vœux ardents pour que Dieu guide et protège au cours de l'année nouvelle votre personne, la nation française et nous les bénissons paternellement. »

JÉRUSALEM EN ÉTAT DE SIÈGE

Bruxelles, 6. — On mande de Jérusalem que la fraction anglophile de M. Faci Nachashibi, récemment assassiné, a décidé de se dissoudre. A la suite de cette décision, des tracts ont été distribués vendredi parmi la population arabe de Jérusalem annonçant que la disparition de Faci Nachashibi, prouve que la révolution arabe est en plein développement.

Les autorités britanniques ont proclamé l'état de siège à Jérusalem.

De nouveaux accords sont à l'étude en Amérique du Sud

Paris, 6. — On annonce de Santiago du Chili que de nouveaux accords sont à l'étude entre le pays de l'Amérique du Sud. Les pourparlers tiendraient compte des résultats de la conférence de la Havane et pourraient donner lieu à la signature du pacte de non agression et de collaboration économique.

On compte que les négociations seraient engagées d'abord entre l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et la Colombie, puis entre la Colombie, entre la Bolivie, le Pérou et le Chili.

DANS LA RÉGION

Un grave accident de roulage à Boulogne-sur-Mer

DEUX MORTS, UNE AUTRE PERSONNE BLESSEE

Le gel et la neige ont été cause, samedi après-midi, d'un très grave accident de roulage au Dernier-Sou.

Un lourd camion tirant deux remorques venant de la direction de la route de St-Omer, avait été littéralement lancé à 70 à l'heure par le sol glissant. Malgré le large carrefour du Dernier-Sou, le conducteur ne put se redresser et alla sur le trottoir du débit de tabacs Broniard où il s'arrêta enfin. Mais des cris de douleur retentissaient. Une dame Quignet, née Rachel Parent, 42 ans, demeurant 19 rue du Camp-de-Droite, les poussait. Elle avait été heurtée par le véhicule et sérieusement blessée à la tête. Une dame veuve Marque, née Bridault, 58 ans, originaire de St-Martin, et domiciliée rue du Camp-de-Droite 19, qui l'accompagnait, avait été tuée sur le coup ainsi qu'un soldat allemand qui circulait sur le trottoir.

La police fut avisée et a ouvert une enquête. Le conducteur du camion d'origine belge, a été tenu à la disposition du Parquet.

LA MORT DE M. BERGSON

Du Radio-Journal : Henri Bergson est mort : nous vous avons dit qu'Henri Bergson, âgé de 81 ans, était mort à Neuilly aujourd'hui. Il vivait retiré du monde depuis de longues années ; sa santé gravement compromise ne lui permettait plus de participer aux Congrès de philosophes ni d'assurer le cours qu'il donna pendant tant d'années avec un immense succès au Collège de France. Si douloureusement atteint qu'il fût, il ne restait pourtant pas inactif ; il recevait un petit nombre de disciples fidèles qui ne cessaient d'admirer la jeunesse de sa pensée, la vivacité de son esprit. Il y a quelques années, il publia un livre dont l'importance n'est pas moins grande que celle des ouvrages de sa maturité, nous voulons parler des « Deux sources de la Morale et de la Religion ». Henri Bergson écrivait en français très pur, une langue aussi éloignée que possible du style abstrait des philosophes, et il n'est que de rappeler le succès que remporta son petit livre sur « Le Rire » pour montrer que la pensée du grand philosophe était accessible à tous.

Perte de deux unités d'avant-poste britanniques

Stockholm, 6. — L'agence Reuter publie un communiqué de l'Amirauté britannique annonçant la perte des unités d'avant-poste « Kennymore » et « Havestgleaner ». Les familles des victimes ont été averties.

Protestation japonaise auprès de la Grande-Bretagne

Tokio, 5. — Le ministre des Affaires étrangères japonais a adressé une lettre à la Grande-Bretagne pour protester contre la perquisition arbitraire faite par des fonctionnaires britanniques à l'égard de citoyens japonais qui se rendaient des U. S. A. en Allemagne et faisaient escale aux îles BERMUDES.

LA PLUS GROSSE ASSURANCE

C'est, sans nul doute, celle qui garantit le nouveau pont géant jeté sur la baie de San-Francisco. Ce travail d'art est assuré pour la somme de 44 millions de dollars, dont 36 millions pour les risques matériels et 8 millions pour le risque de privation de jouissance. Ce qui représente, au total, la coquette somme de 790 millions de francs.

LIRE LA SUITE DES INFORMATIONS GENERALES EN 4e PAGE

LA FIXATION DES PRIX

La Préfecture communique :

Faisant suite aux deux articles précédents, parus dans la presse au cours de la seconde quinzaine de décembre 1940, le chef du Service départemental du Contrôle des Prix rappelle aux producteurs de denrées agricoles, dont les prix ont fait l'objet de décisions de fixation (et pour ces marchandises uniquement), ainsi qu'à MM. les industriels et commerçants, la réglementation du blocage des prix prévue par la loi du 21 octobre 1940 :

A - PRINCIPE GÉNÉRAL

Les prix de tous produits et services sont et demeurent fixés au niveau qu'ils avaient atteints au 1er septembre 1939, sauf autorisations régulières de majoration accordées depuis cette date (voir paragraphe C). Ainsi, pour les opérations effectuées par un commerçant, le prix maximum de vente actuel pour une marchandise donnée ne peut être que celui pratiqué à l'époque susvisée, prix se composant du montant de l'achat et de la marge bénéficiaire prélevée, toujours au 1er septembre 1939.

B - EXTENSION DE PRINCIPE

Ce stoppage des prix ne saurait être compromis par des majorations indirectes, résultant de modifications de toute nature apportées aux conditions de vente en vigueur au 1er septembre 1939.

Dans ce but, il est interdit :

1° D'effectuer, sans compensation, c'est-à-dire, sans réduction équivalente, une vente de marchandise « nue » ou « prise départ » alors qu'antérieurement elle était conclue marchandise « logée » ou « rendue franco » chez l'acquéreur.

2° De majorer les suppléments de prix existants (par exemple pour les livraisons en petites quantités ou pour différence de qualité) ou d'en créer de nouveaux pour des prestations ou fournitures accessoires qui, précédemment, étaient comprises dans le montant principal de la vente.

3° De supprimer ou d'aménager des escomptes, ristournes, bonifications ou remises sur les tarifs de vente, sans agrément préalable de l'autorité compétente lorsque ces méthodes de procéder sont habituelles et répondent à des usages commerciaux normaux de la profession.

C - DÉROGATIONS

Les prix ainsi déterminés peuvent toutefois subir des majorations exceptionnelles, sous condition d'autorisations préalables par décisions régulières du Comité compétent de surveillance des prix, ou par arrêtés ministériels ou préfectoraux (références de ces autorisations doivent être portées sur factures).

Fondé sur une augmentation du prix de revient, lequel est fonction du cours des matières premières, des frais d'achat et des frais généraux de production, ces majorations ne sont accordées que si le pourcentage de hausse est jugé suffisant ; elles ne sauraient être attribuées au contraire du fait de l'intervention d'intermédiaires nouveaux dans le cycle de distribution des produits, ou du changement de référence commerciale non basée sur une différence importante de la nature ou de la qualité de la marchandise.

Ainsi octroyées, ces majorations viennent s'ajouter au prix de vente ou du service rendu considéré, sans que la marge bénéficiaire puisse être accrue. Celle-ci, en effet, doit conserver sa valeur absolue antérieure, qu'elle possédait au 1er septembre 1939 ; c'est-à-dire représenter toujours la même constance au point de vue du nombre d'unités monétaires, de francs ; et ce, à l'instar des appointements et salaires d'employés ou d'ouvriers fixés à une somme invariable quelque soit le cours des événements économiques, en attendant leur réajustement possible.

D - PÉNALITÉS

L'inobservation de ces prescriptions constitue une majoration illicite de prix punie d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de seize à cent mille francs.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 7 Janvier 1941. — Soleil : Lever à 9 h. 45 ; coucher à 18 h. 8'.

Aujourd'hui : Saint Lucien. — Demain : Saint Laurent.

IL Y A UN AN

7 Janvier 1940. — Le roi Carol déclare à ses troupes : « Nos frontières sont éternelles... »

— Rencontre, à Venise, du comte Csaky, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, et du comte Ciano. Identité complète de vues des deux pays sur tous les problèmes.

Restriction sur le cuir

On ne peut plus fabriquer des chaussures montantes, des semelles épaisses, de grands sacs à main...

Le cuir fait les frais de ce début d'année... La chaussure, qui lui doit beaucoup, va bénéficier, un de ces jours, d'une carte, tout comme la côte de veau et la rondelle de saucisson... C'est que la chaussure leur est, quoique non comestible, étroitement apparentée...

C'est ainsi, mesdames et messieurs, que vous ne trouverez dans les magasins où vous aimiez régulièrement à vous laisser déchausser, ni bottine, ni souliers à grosses semelles. Une seule semelle, désormais, suffira à vous isoler du pavé sur lequel il ne vous sera plus prudent de la battre trop fréquemment... On nous annonce encore la disparition des pattes extérieures, des bottes et des fantaisies, montantes sans doute...

Mais ce n'est pas tout... Les sacs de dames ne sont plus grands ni doublés intérieurement en peau. Comme de bien entendu, les serviettes sont formellement invitées à suivre le mouvement... Gros problème pour les éditeurs de musique.

Les porte-habits devront dorénavant ne pas dépasser 70 centimètres. Enfin, les vitrines feront leur deuil des malles armoires, des malles à chaussures et des cartons (qui ne sont pas en carton) à chapeaux...

Nous terminerons par les ceintures : 25 m/m de haut pour les hommes et 40 pour les dames.

Mais on pourra continuer à les porter...

Recensement des maroquiniers et artisans du cuir

Les maroquiniers, gainiers, fabricants d'artices de voyage, fabricants d'articles de chasse-sellerie, selliers, industriels de l'habillement et de l'équipement qui n'auraient pas reçu le 1er janvier, le questionnaire complémentaire N° 1 de l'Office central de répartition des cuirs, sont priés de se faire connaître le plus rapidement possible, pour recensement, à l'Office central de répartition des cuirs, 2 rue Edouard-VII, Paris, 9e. La non-inscription entraînerait la suppression des répartitions à venir.

LES SOLDATS ET LES CIVILS ALLEMANDS SONT MUNIS DE CARTES DE RAVITAILLEMENT

La Préfecture communique :

Le Service du ravitaillement général (Préfecture du Nord) nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Par ordre de l'Autorité allemande :

A dater du 1er janvier, les ressortissants de l'armée et les civils allemands sont munis de cartes de ravitaillement d'un modèle nouveau. Ces cartes ont une validité de un, deux et cinq jours et groupent les différents tickets nécessaires aux denrées rationnées (pain, viande, graisse, fromage).

Les tickets ne sont valables que lorsqu'ils sont attachés à la carte et ne doivent être découpés que par le commerçant ou le restaurateur.

Pour éviter toutes difficultés, l'Oberfeldkommandantur 670 a décidé que les tickets précédemment en vigueur resteront valables, concurremment avec les cartes du modèle nouveau, jusqu'au 15 janvier 1941.

TROIS GARNEMENTS PROVOQUENT UN INCENDIE A TOURCOING

LES DEGATS S'ELEVENT A 10.000 FRANCS

Dimanche vers 17 h. 30, le sous-brigadier Barbe et l'agent Delplanque, en tournée vers la rue de Linselles, surprirent trois gamins âgés de 11 et 13 ans qui s'amusaient à l'aide de bouts de papier enflammés à mettre le feu à une dépendance de la ferme de M. Bellangier, cultivateur 33, rue de Linselles.

Les agents aidèrent le fermier à éteindre ce commencement d'incendie et les trois gamins furent ramenés à leurs parents et sévèrement admonestés.

Ils avaient dû précédemment se rendre dans une villa voisine, car ce matin à 5 h. 30, le feu se déclara dans les chambres de la villa de M. Wattine-Lamourette.

Les pompiers alertés se rendirent sur les lieux et, à l'aide de deux lances purent circonscrire l'incendie, après une heure et demie d'efforts. Les dégâts consistant en boiseries, literie et autres s'élèvent à 10.000 francs environ.

DANS LES P.T.T.

Un concours pour le recrutement de Dames sténo-dactylographes à l'Administration centrale et à la Direction de la C. N. E. des P. T. T. sera ouvert à Paris, Clermont-Ferrand et Nancy, le vendredi 28 mars 1941 pour l'épreuve éliminatoire de sténographie, dans des centres qui seront fixés ultérieurement, le jeudi 15 mai de la même année en ce qui concerne les épreuves définitives.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 20.

Les candidates devront être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans le courant de l'année 1941.

Clôture des inscriptions : 15 février 1941

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction régionale des P. T. T., 5, rue Inkermann à Lille.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

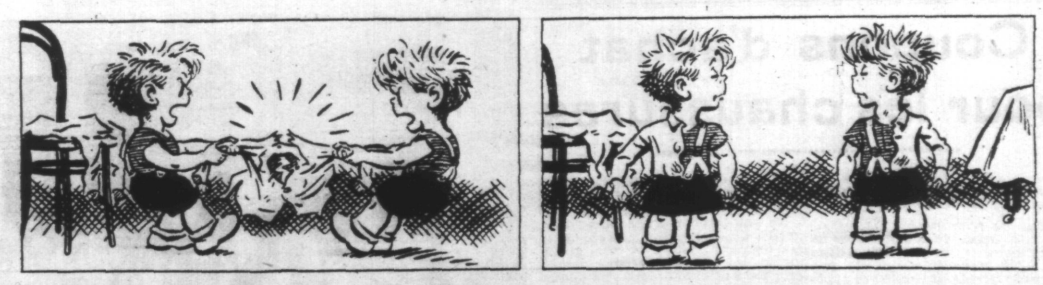

LA VALLÉE DES ROIS

Par H. J. MAGOG

37

En était-il dupe, comme l'était Maxime ? Lui, plus averti, entraîné à suivre les pensées secrètes de la bizarre créature, devinait, peut-être, la lutte déchaînée au fond de cette âme malade.

Qu'enfermait-elle ? Quels desseins ou quel espoir ? Quelle fureur ou quel amour ?

Mystérieux, le regard d'Hata-Sou se posait sur Maxime, l'étudiait, l'épiait, s'émouvant un instant d'une lueur de joie, en constatant l'extase muette du jeune homme, son attitude d'adoration, tandis qu'il s'abandonnait à la contemplation de la reine — sans un remords, sans un souvenir, parce que les morts ne se souviennent pas.

Parfois, Hata-Sou faisait un mouvement, comme pour descendre de son trône et marcher vers le jeune homme.

Mais ce mouvement ne s'achevait jamais. Une sorte de découragement ou d'appréhension l'interrompait. C'était la crainte d'éveiller la pensée engourdie et de chasser l'illusion, dont le trouble s'était installé dans le cœur de l'habitante du tombeau. Et ne se sentant point assez sûre, Hata-Sou reculait l'épreuve, devinée et raillée par le perfide sourire de Thot.

La bizarre existence ! Et comme le fiancé de Renée Sérignan avait raison de douter que ce fût encore l'existence !

Entretenu dans sa demi-torpeur par les « porteurs d'offrandes » que Thot amenait vers lui, sur l'ordre d'Hata-Sou Maxime laissait fuir le temps, sans se rendre compte de sa durée. Et, dans son cerveau engourdi, aucun doute, aucune révolte ne naissaient contre l'absurdité de ce séjour « chez les morts », si pareil à une captivité.

Et, sans cesse, il sentait peser sur lui le regard incertain d'Hata-Sou, tantôt brûlant et doux comme une caresse, tantôt chargé de colère et de cruauté.

Mais il suffisait d'un geste imprudent de Thot, d'une parole trop prompte, tentant maladroitement d'exploiter cette colère, pour que le revirement suivît aussitôt.

Et toujours la conclusion était la même.

Durement, la reine rabrouait le zèle de son serviteur et ordonnait d'une voix brève :

— Laisse-le... Ne m'en parle jamais. Je veux qu'il reste ainsi...

Ou bien, chassant sa cour, elle s'enfermait et s'absorbait dans une interminable rêverie en contemplant Maxime, étendu à ses pieds sur des coussins.

Alors une langueur se lisait dans son regard, caressant l'adoration muette du jeune homme.

Et l'on eût bien dit deux amoureux épris l'un de l'autre et se grisant chacun de la vue de l'autre, en laissant à leurs seuls regards le soin de l'aveu.

C'était ainsi qu'eût conclu qui n'eût point su en quel lieu étrange se déroulait cette déconcertante idylle et quels en étaient les acteurs, la nuit où le cri de Renée, lancé à travers l'espace, vint atteindre dans sa torpeur Maxime Fleuraine, qui se croyait un fantôme ensorcelé par un spectre.

Mais, de la roche sur laquelle se tenait la fiancée désespérée et déchirée par ce spectacle, le cri, l'appel de détresse vola dans l'air et pénétra dans le tombeau.

XIX

L'amour est intrépide

En revoyant vivant et, en apparence librement enchaîné à un nouvel amour, celui qu'elle avait pleuré, la pauvre Renée sentit son cœur se fendre.

Jamais, dans ses suppositions les plus découragées, elle n'avait donné aux menaçantes paroles d'Hata-Sou le sens odieux qu'elles prenaient maintenant.

Devait-elle en croire ses yeux ? Ce qu'elle voyait ne permettait pas d'autre interprétation. Maxime vivait et se laissait sans révolte retenir dans la plus douce des captivités. Il ne cherchait point à fuir et considérait avec des regards énamourés celle qu'il était peut-être « venu retrouver volontairement. »

Oui, c'était cela qu'imaginait maintenant la jeune fille, après avoir cru son fiancé blessé ou mort, en tout cas dans l'impossibilité matérielle de revenir.

Car elle ne songeait pas, dans le premier sursaut de sa jalousie et de son chagrin, qu'on pût le retenir par d'autres entraves que des chaînes. Elle ne croyait pas aux sortilèges.

Mais elle croyait à l'amour.

Et, troublée, désespérée devant ce que paraissait signifier le tableau qu'elle avait sous les yeux, elle pensa en pleurant de détresse qu'une rivale lui avait enlevé Maxime et que l'oublieux fiancé s'était laissé séduire par les charmes de l'inconnue.

Maxime aux pieds d'une autre !... aux pieds de l'ennemie !...

Maxime paraissait ne pas songer aux larmes qui devaient couler des beaux yeux de sa fiancée !

Quel cri poussa celle-ci, en contemplant cela ! Cédant à une impulsion venue de son cœur torturé, elle tendit les bras vers la vision lointaine et appela son fiancé comme s'il avait été à la distance qui semblait le placer la lorgnette, c'est-à-dire à deux pas d'elle.

Mais son geste éloignant de ses yeux les verres grossissants recula en même temps dans le lointain la scène si cruelle à son cœur. Les personnages en devinrent imperceptibles. Renée ne pouvant plus que deviner leurs silhouettes sans distinguer nettement leur attitude et leurs visages.

De nouveau, elle était séparée de Maxime Fleuraine et sans possibilité de le rejoindre.

Car sa main tremblante avait lâché la lorgnette et celle-ci avait roulé dans le gouffre.

Mais elle n'eut pas le temps de déplorer cet accident. Au cri qu'elle avait poussé, Ahzab s'était précipité sur elle et l'avait bâillonnée d'une main terrifiée.

— Ne crie pas ! Ne l'appelle pas, hanoun !... Veux-tu donc nous perdre ? gémit-il. Songe à ce qui arrivera si tu « lui » laisses deviner notre présence ici. Nous serons pourchassés et peut-être atteints avant d'avoir pu regagner le Nil. Sa vengeance serait terrible. Sois prudente. Tais-toi et viens.

Il la poussait vers l'orifice de la cheminée qui devait les ramener sur le sommet du plateau, hors des regards des hôtes de l'hypogée.

Et pour la décider à suivre son conseil et à se laisser traîner loin de l'endroit d'où elle avait revu son fiancé, il ajouta :

— Pourquoi l'appeler, puisqu'il ne eut ni te voir ni venir à toi ? Ne comprends-tu pas qu'il est « le prisonnier de la mort ? » Il ne faut pas penser à lui comme on penserait à un vivant.

Renée l'écoutait sans l'entendre. A la violente émotion qu'elle venait d'éprouver une prostation succédait, qui faisait d'elle une pauvre chose brisée et sans volonté.

(A suivre).